

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE COURANTES ET SERVICES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

N°6225SGTR22

Pouvoir adjudicateur :

Chambre de commerce et d'industrie Réunion
5, b rue de Paris CS 31023
97404 SAINT-DENIS CEDEX
Tél : 02 62 94 20 00
Fax : 02 62 94 22 90

Objet de l'Accord Cadre
Pour la fourniture de divers goodies à la demande pour la CCI Réunion

Procédure de passation : marché de procédure adaptée

Date et heure limites de remise des offres :

Le 05/09/2025- 12h (Heure locale – Ile de la Réunion)

RC/ Fourniture de divers goodies pour la CCI Réunion – 2025-2028

1



Financé par
l'Union européenne

Ce projet est financé par l'Union Européenne dans le cadre du programme FEDER-FSE + Réunion dont l'Autorité de gestion est la Région Réunion. L'Europe s'engage à La Réunion avec le fonds FEDER.



CCI

centre de
ressources
technologiques



Cofinancé par
l'Union européenne

Cette formation est cofinancée par l'Union européenne et la Région Réunion. L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds social européen plus (FSE+)



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

1. **Objet de la consultation**
2. **Condition de consultation**
3. **Dispositions générales**
4. **Présentation des propositions et candidature**
5. **Conditions d'envoi des propositions**
6. **Jugement des propositions**
7. **Renseignements complémentaires**

RC/ Fourniture de divers goodies pour la CCI Réunion – 2025-2028

2



Financé par
l'Union européenne

Ce projet est financé par l'Union Européenne dans le cadre du programme FEDER-FSE + Réunion dont l'Autorité de gestion est la Région Réunion. L'Europe s'engage à La Réunion avec le fonds FEDER.



centre de
ressources
technologiques



Cofinancé par
l'Union européenne

Cette formation est cofinancée par l'Union européenne et la Région Réunion. L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds social européen plus (FSE+)



Article 1 premier - Objet du marché

Le présent accord cadre concerne la fourniture de divers goodies à la demande pour la CCI Réunion. Ce marché porte sur la fourniture de divers articles ou supports de communication à partir des besoins de la CCI Réunion et d'après le catalogue de chacun des candidats.

La notification des commandes auprès des candidats donnera lieu à des bons de commandes à partir du catalogue du prestataire.

L'estimation totale du marché pour le lot est de : **140 000€ ht/3ans**

1.1 Allotissement

Le marché à lot unique

1-2 Lieu de livraison des prestations :

Les lieux de livraison de la prestation figurent à l'article 3 du CCP.
D'autres lieux de livraison peuvent être définis en phase B de la consultation

1-3. Caractéristiques principales du marché :

Cet accord cadre est régi par le présent règlement de consultation se déroulera **en deux (2) phases**.

Désignation des différentes phases

Phase A : Pré sélection des candidats (maximum 3 par lot)

Phase B : Sélection des offres

- Le marché est de type accord cadre pour la fourniture de divers goodies pour la CCI Réunion.
- Les commandes seront émises au fur et à mesure des besoins durant les trois ans.
- Ce marché comporte à titre indicatif un montant minimum de commande par an et pour l'ensemble des candidats retenus. Ces montants engageront la CCI Réunion que pour le minimum sur les trois années.

Durée du marché

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an, renouvelable deux fois soit un maximum de trois ans (36 mois). La notification sera conclue à compter de la date de notification du contrat.

Financement de la prestation

Les bons de commande de l'accord-cadre seront financés sur les fonds propres de la CCI REUNION ainsi que sur diverses subventions en fonction des manifestations.

Classification CPV : 22462000-6 Matériel publicitaire

Article 2 – Condition de la consultation

2-1 Etendue de la consultation

Accord Cadre de type multi attributaire (maximum 3 candidats)

Procédure de passation : marché de procédure adaptée en application des articles : R2123-1 ; R.2162-1 et 4 ; R2123-5 ; R2162-13 et 14 ; Article R2162-10 avec minimum (L'engagement de la CCI Réunion étant uniquement sur le mini) du décret n°2019-259 du 29 mars 2019 du Code de la Commande Publique.

Article 3 - Dispositions générales du marché

3-1-Décomposition du marché

3-1-1 Allotissement

L'accord cadre est à lot unique (cf. 1-1 du présent document)

Acceptation des variantes : oui sur les types de modèles ou marques d'articles proposés dont la liste est partiellement définie en annexe 1 du CCP.

Options : non

3-2- Mode de règlement

Le règlement des dépenses se fera par virement sur présentation de la facture accompagnée obligatoirement du bon de livraison et du bon de commande de la CCI Réunion. (cf article 15.1 du CCP).

3-3 Forme juridique de l'attributaire

Les candidats peuvent se présenter seuls ou sous la forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint. Toutefois, chacun des opérateurs économiques, membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché.

3-4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des propositions sera de :

- Phase A : 120 jours à compter de la date limite fixée lors de la réception des offres. Il la
- Phase B : Correspond à la durée du marché

3-5- Contenu du dossier de consultation

Cette consultation se déroulera en deux phases

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir par les candidats à l'acheteur public) comprend les documents suivants :

❖ Phase A : Présentation des candidatures et offres

- Le CCP paraphé
- Le BP renseigné et signé
- L'Acte d'engagement renseigné et signé
- Et si besoin présentation d'un catalogue d'articles et prix

- Annexe conflit d'intérêt
- Le DC1 ou déclaration du candidat et le DC2
- Les attestations fiscales (3666-SD) et sociales sont souhaités
- La copie du ou des jugements prononcés s'il est en redressement judiciaire

Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article R2143-3 et 4 R2143-5 du décret n°2019-259 du 29 mars 2019 du Code de la Commande Publique.

- Le Chiffre d'affaires global réalisé au cours des 3 dernières années
- Toutes informations sur la capacité technique, humaine et financière du candidat à assurer la mission en présentant obligatoirement un mémoire technique.

a. Situation juridique:

La situation propre des opérateurs économiques

- Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent). Elle sera signée par le représentant du candidat, en cas de groupement, soit par chacun des membres du groupement, soit par le seul mandataire du groupement si celui-ci produit les habilitations signées de chacun des autres cotraitants. Dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.
- Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles R2142-1 à 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et qu'il est en règle au regard des articles L 1512-1 à L 1512-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- La remise d'un DC2 ou d'un DUME vaudra remise d'une déclaration sur l'honneur.
- Le candidat en redressement judiciaire devra produire copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Les pièces définies ci-dessous permettant l'évaluation de leur expérience, capacités professionnelles, techniques et financières.
- Les candidatures qui sont accompagnées des pièces mentionnées aux articles R2143-3 à 5 du décret du décret n°2019-259 du 29 mars 2019 du Code de la Commande Publique.

Le(s) candidat(s) sélectionné en phase A produira une attestation sur l'honneur ou fournira les pièces justificatives concernant :

- Qu'il a satisfait à ses obligations fiscales (3666 SD) et sociales
- L'interdiction du cumul d'emplois et travail dissimulé,

b. Les capacités économiques et financières

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles.

Le candidat peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

c. Les capacités techniques et professionnelles– références requises

L'attestation de la compagnie d'assurance

Le justificatif de la situation au répertoire SIRENE (pour le numéro SIRET)



Financé par l'Union européenne

Ce projet est financé par l'Union Européenne dans le cadre du programme FEDER-FSE + Réunion dont l'Autorité de gestion est la Région Réunion. L'Europe s'engage à La Réunion avec le fonds FEDER.



centre de ressources technologiques



Cofinancé par l'Union européenne

Cette formation est cofinancée par l'Union européenne et la Région Réunion. L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds social européen plus (FSE+)



La preuve des capacités du candidat peut être apportée par tous moyens considérés comme appropriés par l'acheteur (exemple : attestations bancaires, certificats éventuels de qualification professionnelle, etc.).

GROUPEMENT

En cas de groupement, l'intégralité des pièces ci-dessus doit être fournie par **chacun des membres du groupement**.

SOUS-TRAITANCE

Les éventuels sous-traitants sont tenus d'effectuer les mêmes formalités (DC4 et Capacités économiques et financières ainsi que capacités techniques et professionnelles).

Le candidat présente le DC4 dûment complété avec la candidature.

DUME (Document Unique Européen)

Lorsque le profil acheteur le propose, le candidat peut fusionner son DUME avec celui de l'acheteur.

Si le DUME n'est pas proposé par l'acheteur, le candidat a toujours la possibilité de transmettre son DUME, celui-ci est accepté.

Dépôt de candidature électronique directement à l'adresse suivante :

➤ <https://www.marches-publics.gouv.fr>

❖ Phase B : Les commandes sur catalogue et/ou bordereau de prix

A l'issue de la Phase A et durant la survenance du besoin, la CCI Réunion demandera par mail aux candidats :

- Les besoins (articles) et quantité
- Les délais de livraison
- Ainsi que les tarifs

Dépôt des offres : Les candidats devront confirmer, par retour mail, la disponibilité des articles ainsi que leurs tarifs proposés pour permettre à la CCI Réunion.

Article 4 - Présentation des propositions et candidature

4-1-Documents à produire

Les documents à produire seront ceux énoncés aux articles 3-5 du présent document en phase A et B.

4-2-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française et seront établis en euros.

4-3 Unité monétaire (€)

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).



Financé par
l'Union européenne

Ce projet est financé par l'Union Européenne dans le cadre du programme FEDER-FSE + Réunion dont l'Autorité de gestion est la Région Réunion. L'Europe s'engage à La Réunion avec le fonds FEDER.



CCI

centre de
ressources
technologiques



Cofinancé par
l'Union européenne

Cette formation est cofinancée par l'Union européenne et la Région Réunion. L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds social européen plus (FSE+)



Article 5 - Conditions de dépôt des candidatures et des offres en phase A et B

5.1 - Conditions d'envoi des propositions

Les candidats transmettront leurs candidatures et leurs offres (Cf. article 3.5)

Article 6 - Jugement des propositions

6.1 Sélection des candidatures

Phase A- La phase de sélection des candidatures

Les soumissionnaires seront classés dans un premier temps en fonction des candidatures retenues et non retenues :

- Les candidats ayant dépassés 70/100
- Un classement sera alors établi du 1^{er}, second et troisième : La CCI Réunion se réserve le droit de limiter au maximum à 3 le nombre des candidats.

L'analyse des offres se fera en fonction des critères suivants :

- 1/ Valeur technique des offres : 60 %
- 2/ Prix : 40% (de l'annexe n°1 du CCP)

La VTO : 60%
(100 Pts maximum)

La valeur technique des offres VTO

- Catalogue ou liste transmise : **10 pts**
- Le pourcentage d'articles proposés par rapport à la liste des besoins de la CCI Réunion (annexe 1 du CCP) : **60 pts**
- La qualité des articles : Détails des informations techniques liés aux articles : **20 pts**
- Type d'activité code APE : **10 pts**

Formule d'appréciation du pourcentage d'articles proposés d'après la liste du BP de la CCI Réunion.

-20% de la liste	21% à 40% de la liste	41% à 60% de la liste	61% à 80% de la liste	100% de la liste
10 pts	15 pts	20 pts	50 pts	60 pts

Le prix : 40% (de la liste du BP de la CCI Réunion)
(100 Pts maximum)

- Prix (forfaitaire)

Note maximale X prix offre moins disante
Prix offre analysée

La note finale N de chaque offre

$$N=(VTO \times 0,60) +(Np \times 0,40)$$

RC/ Fourniture de divers goodies pour la CCI Réunion – 2025-2028

7



Financé par
l'Union européenne

Ce projet est financé par l'Union Européenne dans le cadre du programme FEDER-FSE + Réunion dont l'Autorité de gestion est la Région Réunion. L'Europe s'engage à La Réunion avec le fonds FEDER.



CCI

centre de
ressources
technologiques



Cofinancé par
l'Union européenne

Cette formation est cofinancée par l'Union européenne et la Région Réunion. L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds social européen plus (FSE+)



Un classement sera alors fait afin de présélectionner les trois candidats/lot pour les phases 2.

6.2 Sélection des offres

Phase B – Les commandes sur catalogue

La CCI REUNION consultera par écrit (par tous moyens permettant de certifier l'envoi des demandes) les titulaires retenus de l'accord-cadre les trois premiers au classement.

Au moment de la survenance du besoin. La CCI Réunion choisira les articles dont elle a besoin.

Un comparatif sera établi à liste égale en fonction du critère suivant :

- Les disponibilités des articles par rapport aux dates indiquées : 20 pts
- Qualité des propositions : 30 Pts
- Les tarifs correspondants aux quantités : 50 pts

Le candidat ayant obtenu le nombre de point le plus grand sur 100 pts sera retenu.

6.3 Déroulement de la procédure :

Les soumissionnaires sont informés des conditions de rejets des offres :

- Les offres parvenues après la date et l'heure limite,
- Les offres qui ne respectent pas les exigences formulées (offres irrégulières)
- Les offres sans rapport avec le marché (offres inappropriées)
- Les candidats n'ayant pas dépassés 70/100 en phase A

Article 7 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir au plus tard cinq (5) jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite directement :

➤ <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Une réponse via la plateforme sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant été destinataires du dossier.

PROCEDURES DE RECOURS

En cas de litige, le droit français est seul applicable. En cas de litige né de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat, le tribunal compétent sera celui de Saint Denis de la Réunion. Tout rapport, toute documentation, toutes correspondances relatives au présent marché doivent être rédigés en français.

7.1 Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif – Secrétariat du greffe, 27 rue Félix Guyon – CS 61107-97404
Saint-Denis Cédex. Tel 02 62 92 43 61. Fax 02 62 92 43 62

7.2 Introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : 2 mois à compter de la date de la

8

RC/ Fourniture de divers goodies pour la CCI Réunion – 2025-2028



Financé par
l'Union européenne

Ce projet est financé par l'Union Européenne dans le cadre du programme FEDER-FSE + Réunion dont l'Autorité de gestion est la Région Réunion. L'Europe s'engage à La Réunion avec le fonds FEDER.



CCI

centre de
ressources
technologiques



Cofinancé par
l'Union européenne

Cette formation est cofinancée par l'Union européenne et la Région Réunion. L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds social européen plus (FSE+)



notification du marché.

Règlement des différends :

En cas de litige né de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat, le tribunal compétent sera celui de Saint Denis de la Réunion.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours
(Nom et adresse : idem article 7.1)

